



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Russie

Question au Gouvernement n° 2894

Texte de la question

ASSASSINAT D'ANNA POLITKOVSKAÏA

M. le président. La parole est à M. Christian Kert.

M. Christian Kert. Monsieur le Premier ministre, depuis des semaines et des mois, une femme vivait, fragile et dans la peur, au cœur de Moscou, car elle se savait menacée de mort. Samedi dernier, dans l'après-midi, Anna Politkovskaïa a été lâchement assassinée à son domicile.

Journaliste de talent et de conviction, elle a payé au prix de sa vie le courage de ses engagements au service des droits de l'homme. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la réaction officielle russe a été lente et réservée dans une circonstance aussi tragique. Il est vrai que, dans ses articles, cette correspondante de guerre n'hésitait pas à s'élever contre certaines dérives du pouvoir russe, notamment en ce qui concerne la guerre en Tchétchénie et la corruption des fonctionnaires.

M. Maxime Gremetz. Et Djibouti ?

M. Christian Kert. Sa mort est due au fait qu'elle voulait écrire l'honneur de la Russie, témoigner de la liberté de la presse, écrire l'histoire de tous ceux qui ont un jour osé élever la voix dans cet empire.

La France, qui peut légitimement s'honorer de porter face au monde une tradition de défense des droits de l'homme, se doit de faire part de son émotion et de sa colère. Cette émotion et cette colère, monsieur le Premier ministre, ne doivent pas s'émousser : depuis 1992, 42 journalistes sont morts en Russie. Nous avons entendu votre réaction immédiate à ce drame.

M. Guy Teissier. Un assassinat sauvage !

M. Christian Kert. Avez-vous depuis obtenu des informations que nous ignorerions sur les circonstances du meurtre ?

M. Maxime Gremetz. Bien sûr !

M. Christian Kert. De quelle façon entendez-vous faire part au président Poutine de l'émotion ressentie en France jusqu'au plus humble de nos concitoyens, quel que soit son univers politique ?

M. Maxime Gremetz. Ce crime est l'oeuvre des conservateurs et des mafieux !

M. le président. Monsieur Gremetz, je vous en prie.

M. Christian Kert. Comment comptez-vous aider l'opinion internationale à peser de façon déterminante sur les autorités russes pour que la lumière soit réellement faite sur cet assassinat ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Dominique de Villepin, *Premier ministre*. Je veux vous dire ma très grande émotion, une émotion que, je le sais, nous partageons tous, devant l'assassinat d'Anna Politkovskaïa. C'était une grande journaliste, engagée dans la défense des droits et des libertés. C'était aussi une conscience qui avait le courage de regarder la vérité en face, y compris en ce qui concerne le drame de la Tchétchénie.

Nous souhaitons que les autorités russes fassent toute la lumière, et le plus rapidement possible, sur cette assassinat, et que leurs auteurs en répondent devant la justice. Une enquête a été lancée. Elle doit aller jusqu'au bout. L'OSCE et le Conseil de l'Europe, dont la mission en matière de liberté de la presse et de défense des droits de l'homme est essentielle, apporteront bien sûr toute leur contribution. Je veux le dire clairement devant les représentants de la démocratie : la liberté de la presse ne se discute pas, ne se négocie pas. Elle est

une condition fondamentale de la liberté publique, que la France contribuera à défendre partout, et auprès de tous ses interlocuteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire, du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Roman. Et Genestar à Paris-Match ?

M. le président. Monsieur Roman, un peu de dignité.

Données clés

Auteur : [M. Christian Kert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2894

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 octobre 2006